Aménagement de poste
Des solutions pour compenser le handicap

FICHE THEMATIQUE N°4

Le recrutement ou le maintien dans l'emploi d'un collaborateur en situation de handicap rendent parfois nécessaire l'aménagement de son poste de travail.

Quels types d'aménagements ?

L'aménagement du poste de travail peut être des aides :

- techniques : matériels, logiciels, équipements individuels…
- d'accès au poste de travail : transport adapté, permis de conduire…
- humaines : aides à la communication…
- d'accompagnement de la mobilité géographique : rapprochement du lieu de travail…

Seuls 10% des travailleurs handicapés ont besoin d'un aménagement de poste.

Qui peut vous aider ?

Le Service de santé au travail (SST) a pour mission de vous conseiller sur les aménagements nécessaires pour votre salarié en fonction de son poste et de sa pathologie. Votre interlocuteur est le médecin du travail. Il peut mandater la visite de l'ergonome de son service pour une étude du besoin.

Aménager un poste, oui, mais à l'aide de quels financements ?

Pour que le handicap d'un salarié ne soit pas un frein à son embauche ou à son évolution, OETH participe au financement des aménagements qui visent à compenser le handicap sur le poste de travail.
Selon le type d'aménagement demandé (individuel/collectif ; spécifique/non-spécifique), OETH module son intervention financière.
Concernant les aides individuelles (prothèse, fauteuil roulant, etc.), OETH intervient après sollicitation des autres financeurs (Sécurité sociale, mutuelle, Prestation de compensation du handicap de la MDPH).

TEMOIGNAGE

Sylvie est lingère mécanicienne dans un EHPAD. A la suite de douleurs persistantes aux bras, elle ne peut plus exercer correctement son métier. Le médecin du travail émet une restriction d'aptitude au port de charge supérieure à 5 kg, au travail des bras en hauteur et aux gestes répétitifs des membres supérieurs. Afin d'évaluer les possibilités de maintien dans l'emploi de Sylvie, une étude du poste est menée. L'ergonome propose de repenser son environnement de travail en aménageant les armoires et le matériel utilisé.
Suite à la présentation du dossier de demande de l'établissement, OETH participe au financement d'une table de pliage réglable en hauteur, d'un chariot de distribution, de deux penderies réglables en hauteur, d'une table de repassage potence, de deux chariots à fond mobile et de trois corbeilles et porte-corbeilles grand modèle. Cet aménagement permet à Sylvie de poursuivre son activité de manière autonome, dans le respect des indications du médecin du travail.

OETH vous accompagne…

Une question ? Un conseil ? OETH vous accompagne dans vos problématiques d'insertion de personnes en situation de handicap, de maintien dans l'emploi et dans la prévention du handicap.
Contactez le conseiller OETH de votre région au 01.40.60.58.58